



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-189

PUBLIÉ LE 30 MARS 2026

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-03-27-00007 - Arrêté 2026-00348 du 27 mars 2026 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2026-03-27-00007

Arrêté 2026-00348 du 27 mars 2026 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 27 mars 2026

ARRÊTÉ N° 2026-00348

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PRÉFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au militaire affecté au sein de la 37^{ème} compagnie de commandement et de transmissions de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont le nom suit :

- Caporal-chef **Ludvine BRUNAT**, née le 23 avril 1999.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

LE PRÉFET DE POLICE

Signé

Patrice FAURE